

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصحة, السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

**DIRECTION GENERALE DE LA
PREVENTION**

المديرية العامة للوقاية وترقية الصحة

NOTE N° 07 DU 08 MARS 2020 **RELATIVE AUX CRITERES DE
GUERISON D'UN CAS COVID-19 ET DES SUJETS CONTACTS INFECTES**

Destinataires	Madame et messieurs les Walis Monsieur le Directeur Général de l'Institut Pasteur d'Algérie Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de Santé Publique Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population des Wilayas	Pour Information Pour Exécution Pour information Pour Diffusion et Suivi
	En communication avec Mesdames et Messieurs : Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés Les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des CHU	Pour Exécution

Dans le cadre d'une meilleure gestion, des cas confirmés au nouveau coronavirus Covid-19 et des sujets contacts positifs, au niveau des établissements hospitaliers, je vous demande de vous conformer au respect des critères de guérison, ci-dessous, validés par les experts, pour décider de la levée de l'isolement des cas:

1. CHEZ LE SUJET SYMPTOMATIQUE :

Le 1^{er} prélèvement de contrôle virologique doit être fait 48 heures après l'apyrexie.
Deux situations peuvent se poser:

A. PREMIERE SITUATION

- ❖ Si ce prélèvement de contrôle est négatif, il faut le refaire 24 heures après
- ❖ si ce 2^{ème} prélèvement est également négatif, la guérison est déclarée et l'isolement peut être levé.

